



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 13814

Numéro SIREN : 513 815 035

Nom ou dénomination : KALYS INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2015 sous le numéro de dépôt 29210



1502924701

DATE DEPOT :	2015-04-02
NUMERO DE DEPOT :	2015R029210
N° GESTION :	2009B13814
N° SIREN :	513815035
DENOMINATION :	KALYS INVESTISSEMENTS
ADRESSE :	20 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2015/01/19
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

PF 15/01/2015 C2

05B13814



KALYS

En qualité de
Président
Buddhi Athauda

KALYS INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, Greffe du tribunal
Siège social : 20, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 PARIS de commerce de Paris
RCS Paris S13 815 035 Service du R.C.S.

Dossier
déposé le 02 AVR. 2015
95810

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 19 janvier 2015**

L'an deux mille quinze,

Le 19 janvier, à 10 heures,

Au siège social à Paris,

Les associés de la Société KALYS INVESTISSEMENTS, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, divisé en 100 actions de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale.

Chaque associé étant présent, chacun a été convoqué verbalement et sans délai le 19 janvier 2015, conformément à l'article 20 des Statuts.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence (annexée au présent procès-verbal) en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

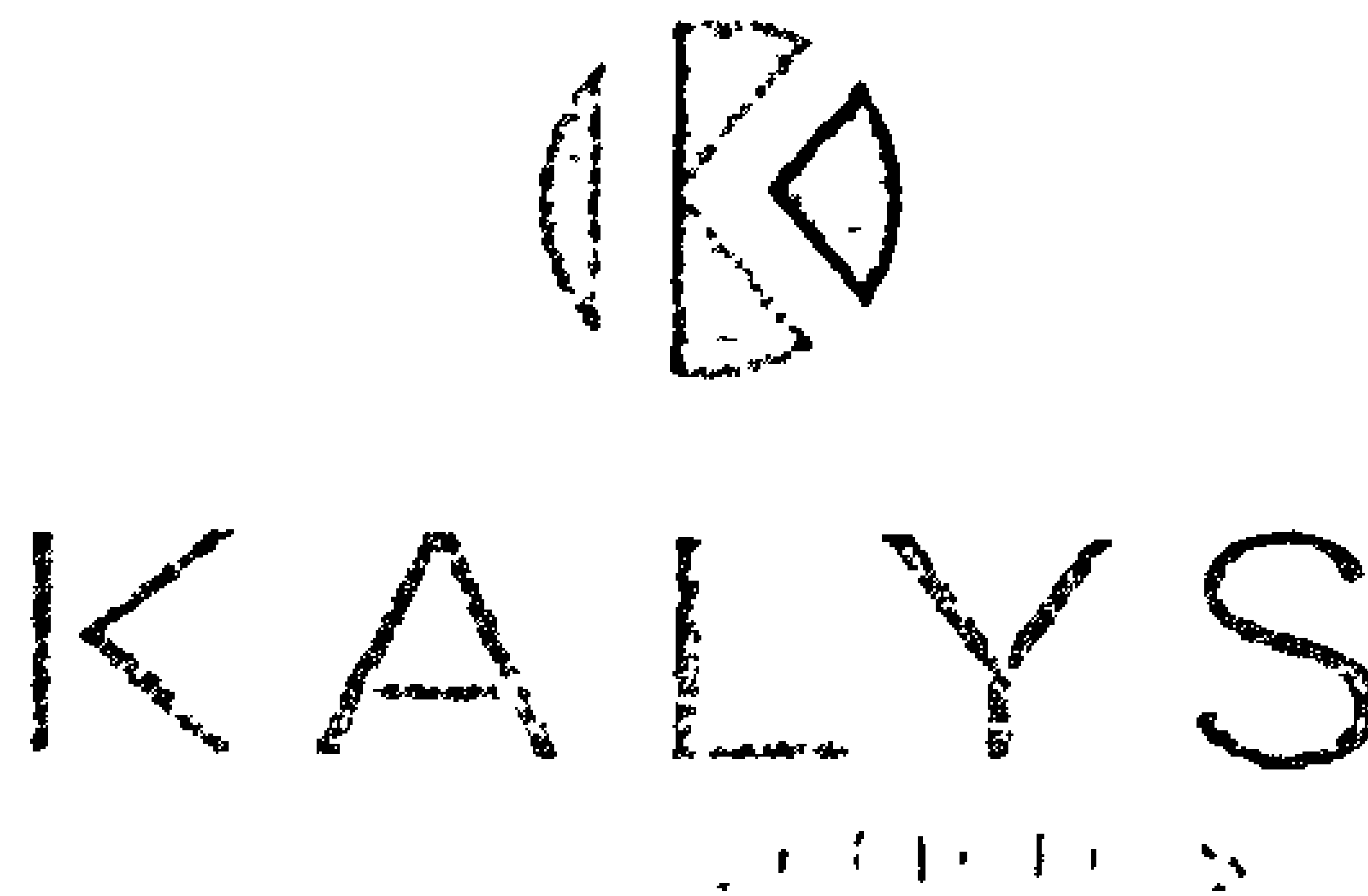
Sont présents ou représentés :

N°	Identification des associés	Nombre d'actions	Quote-part du capital
1	FSB HOLDING SAS	99	99 %
2	M. Stéphane JACOB	1	1 %
-	Total	100	100 %

Soit un total de cent actions sur les cent actions émises par la Société.

Monsieur Buddhi ATHAUDA préside la réunion en sa qualité de Président de la Société.

SS G



ARCADE FINANCE SARL, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent cent actions sur les cent actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant 100% du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents et renseignements prévus par lesdits statuts ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

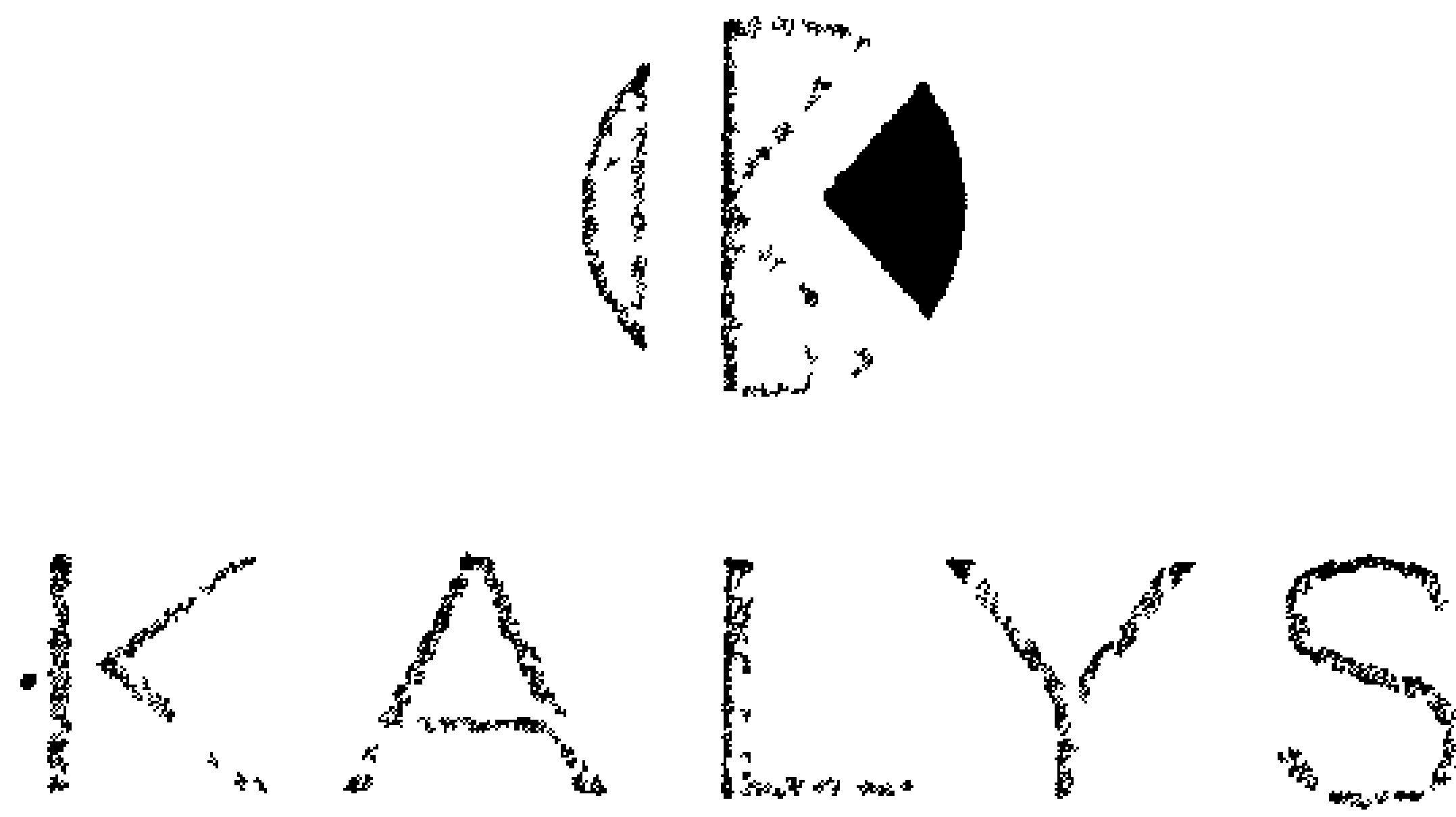
- Annulation de la nomination de Monsieur François-Xavier FLUTEAU aux fonctions de président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Suite à une erreur matérielle, l'Assemblée générale des associés constate l'annulation (rétroactive) de la nomination de Monsieur François-Xavier FLUTEAU en date du 22 décembre 2014 aux fonctions de Président de la Société.



En conséquence, Monsieur Buddhi ATHAUDA demeure le Président de la Société, sans discontinuité, depuis le 22 septembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale des associés confère tout pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres, qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau Président et chacun des associés.

FSB HOLDING,
Représentée par M. Guénaël COTTAIS
Associée

Monsieur Stéphane JACOB
Associé

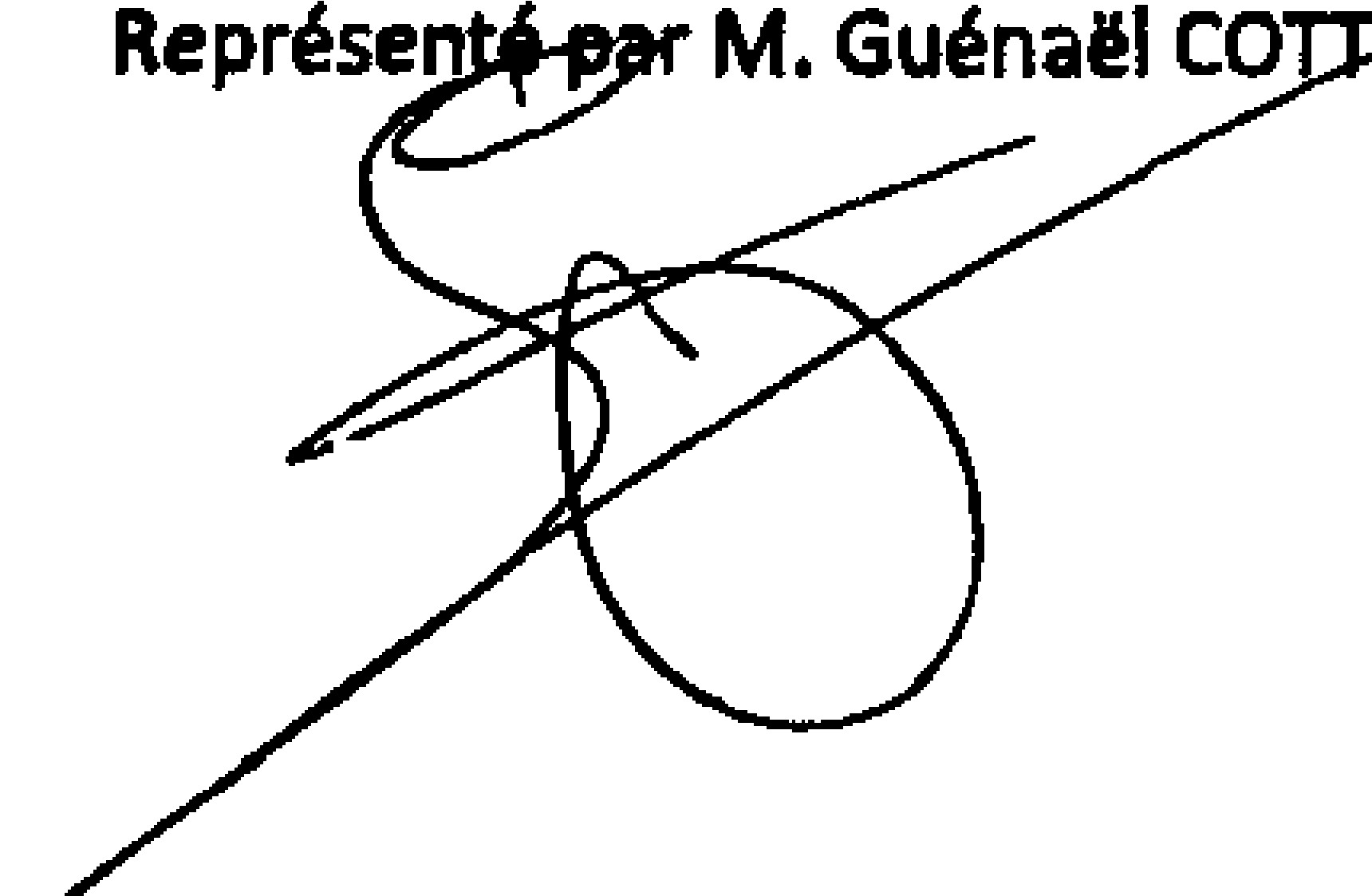
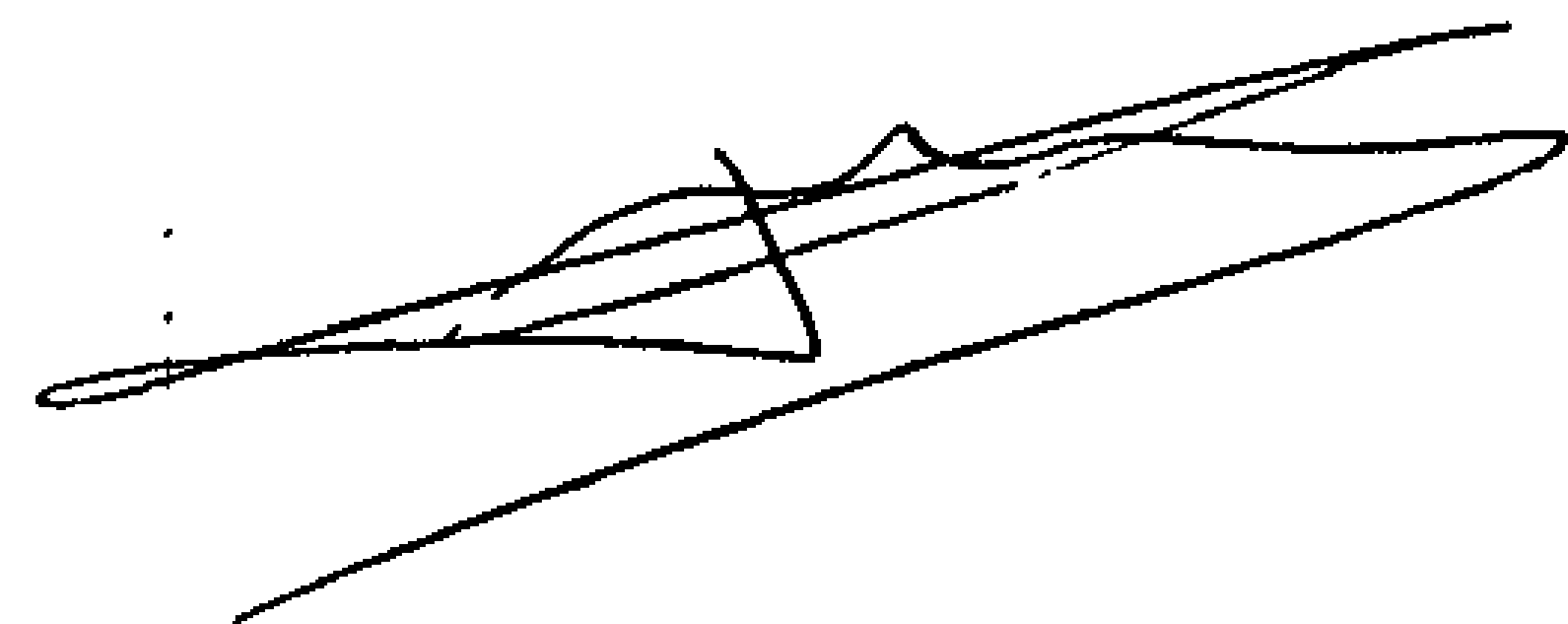


KALYS

KALYS INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros,
Siège social : 20, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 PARIS
RCS Paris S13 815 035

Feuille de présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2015

N°	Identification des associés	Nombre d'actions	N° des actions	Identification des mandataires éventuels et signature Représenté par M. Guénaël COTTAIS
1	FSB HOLDING	99	N° 1 à 99	
2	M. Stéphane JACOB	1	N° 100	
-	Total	100	-	-

La présente feuille de présence certifiée sincère et véritable,

Monsieur Buddhi ATHAUDA
Président

